

Rapport annuel
2010-2011



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

Mission de l'OHDQ

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

- Assure la **protection du public** en veillant à la **qualité** de l'exercice de la profession.
- Contribue sans cesse à l'**amélioration de la santé buccodentaire des Québécois** en s'assurant que les hygiénistes dentaires possèdent les **compétences pertinentes**.
- Soutient le leadership de ses membres en matière de **prévention et d'éducation** et encourage l'atteinte de l'**excellence** dans l'exercice de la profession.

Vision

- L'amélioration continue de la santé buccodentaire de toute la population en agissant en partenariat avec les autres professionnels de la santé.
- L'accroissement de l'accessibilité aux soins préventifs en hygiène dentaire auprès des personnes à besoins particuliers.
- Le leadership des hygiénistes dentaires en matière d'éducation et de prévention en santé buccodentaire.
- La sensibilisation du public à l'importance de la qualité des actes posés par les hygiénistes dentaires et ses effets bénéfiques sur la santé générale des personnes.

Valeurs

Les valeurs privilégiées pour la profession d'hygiéniste dentaire :

- rigueur
- empathie
- engagement
- interdisciplinarité
- cohérence
- respect

Montréal, le 30 mai 2011

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le trente-sixième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions*, couvre la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Jean-Marc Fournier

Montréal, le 30 mai 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église
9^e étage
Québec (Québec)
G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le trente-sixième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions*, couvre la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération et de mes sentiments les plus distingués.

La présidente et directrice générale,

Johanne Côté, HD

Montréal, le 30 mai 2011

Maître Jean Paul Dutrisac, président
Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10e étage
Québec (Québec)
G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le trente-sixième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions*, couvre la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente et directrice générale,

Johanne Côté, HD

Conseil d'administration

POSTES	NOMS	RÉGIONS	ENTRÉE EN FONCTION
Présidente et directrice générale	Johanne Côté, HD	Lanaudière et Laurentides	Mai 2009
Administrateurs	Danielle Bonenfant, HD	Etrie et Montérégie	Mai 2009
	Lucie Bonin, HD	Etrie et Montérégie	Mai 2008
	Francine Demeules, HD	Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Mai 2008
	Josée Desgagné, HD	Québec et Chaudière-Appalaches	Mai 2010
	Marie-Ève Durand, HD	Montréal et Laval	Mai 2009
	Kim Farrell, HD	Etrie et Montérégie	Mai 2010
	Marcel Langlois, HD	Québec et Chaudière-Appalaches	Mai 2008
	Maryse Lessard, HD	Mauricie et Centre-du-Québec	Mai 2007*
	Jessica Nadon, HD	Montréal et Laval	Mai 2010
	Josée Tessier, HD	Montréal et Laval	Mai 2009
Nancy Tremblay, HD	Saguenay-Lac-Saint-Jean et Nord-du-Québec	Mai 2008	
	Paule Trépanier, HD	Outaouais et Abitibi-Témiscamingue	Mai 2009
Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	Francine Boivin, dt.p. MAP		Juillet 2010
	Abdellatif Chouky, MBA		Mai 2008
	Sylvie Hertrich		Mai 2008
	Carole Lemire, inf. PhD.(c)		Janvier 2010

* Madame Maryse Lessard a été réélue le 18 novembre 2010 afin de combler la vacance au moyen d'une élection au scrutin secret tenue au sein des administrateurs élus du Conseil d'administration.

Comité exécutif

Johanne Côté, HD	Présidente et directrice générale
Marcel Langlois, HD	Vice-président
Jessica Nadon, HD	Trésorière
Paule Trépanier, HD	Administratrice
Francine Boivin, dt.p.MAP	Administratrice nommée

Personnel du siège social

Présidente et directrice générale	Johanne Côté, HD
Secrétaire de l'Ordre	Janique Ste-Marie, notaire
Secrétaire de direction à la présidente et directrice générale	Élizabeth McDermott
Réceptionniste et adjointe administrative à la secrétaire de l'Ordre	Geneviève Degré
Coordonnateur aux ressources financières et matérielles	Walter Barbosa
Adjointe administrative aux ressources financières et matérielles	Adriana Elvira
Coordonnatrice au développement de la pratique professionnelle	Karyne Bédard
Adjointe administrative au développement de la pratique professionnelle	Nadine Caron
Commis-secrétaire au développement de la pratique professionnelle	Marise Parent
Coordonnatrice aux services professionnels	Agathe Bergeron, HD
Adjointe administrative aux services professionnels	Jinette Laparé
Inspectrices	Carolle Bujold, HD et Anna-Maria Cuzzolini, HD (depuis le 1 ^{er} novembre 2010)
Responsable et secrétaire du Comité d'équivalence	Louane Arsenault, HD
Commis Internet	Cathy Voyer, HD (depuis le 24 août 2010)

Rapport de la présidente et directrice générale



Le présent rapport annuel, le 36^e de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ)**, a été préparé en conformité avec le *Code des professions* et le *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*.

Le 11 mai 2007, les administrateurs de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** ont adopté une planification stratégique couvrant la période 2008–2011.

De cette planification, des activités ont été identifiées en relation avec les orientations stratégiques fixées. Les cinq orientations définies pour l'horizon 2008-2011 sont :

1. Répondre aux besoins croissants en hygiène dentaire de la population à mobilité réduite et vulnérable.
2. S'assurer que les membres soient outillés adéquatement pour éduquer efficacement.
3. Travailler en partenariat avec les autres acteurs du secteur de la dentisterie pour que la réglementation et la formation soient favorables au public.
4. Maintenir de hauts standards de qualité dans les processus fondamentaux et statutaires de la profession d'hygiéniste dentaire : recrutement, formation initiale, admission, inspection professionnelle, formation continue, service au public, syndicat et discipline.

5. Évaluer les besoins croissants de la population et favoriser la disponibilité en hygiénistes dentaires pour y répondre.

Et maintenant, voici les activités plus spécifiques en fonction de nos orientations stratégiques.

RÉPONDRE AUX BESOINS CROISSANTS EN HYGIÈNE DENTAIRE DE LA POPULATION À MOBILITÉ RÉDUITE ET VULNÉRABLE

Pour atteindre les objectifs de cette orientation stratégique, l'**OHDQ** maintient différents partenariats :

Recherche sur les disparités en santé buccodentaire au Canada

L'Ordre demeure toujours actif dans tout ce qui touche les disparités en santé buccodentaire et continue de s'engager totalement dans ce projet d'envergure canadienne mis en œuvre par l'Université McGill de Montréal.

Cependant, à la suite de l'atelier tenu en juin 2010, le projet a été temporairement suspendu en raison d'un manque de ressources financières.

Toutefois, l'Ordre continue de travailler en étroite collaboration avec l'Université McGill.

C'est ainsi que plusieurs rencontres ont eu lieu quant à la poursuite des travaux visant la conception d'une formation en ligne pour les professionnels de la santé buccodentaire afin de leur faire mieux connaître les clientèles vulnérables et de développer davantage leurs habiletés à bien les traiter.

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

À la suite d'un important rapport déposé par l'Office des personnes handicapées du Québec intitulé «*Adapter sa pratique professionnelle à l'égard des personnes handicapées*», l'Ordre a entamé des travaux de collaboration dans un objectif d'amélioration de notre pratique auprès de cette clientèle.

S'ASSURER QUE LES MEMBRES SOIENT OUTILLÉS ADÉQUATEMENT POUR ÉDUIQUER EFFICACEMENT

Politique de formation continue obligatoire

L'objectif général de cette politique s'inscrit dans la mission de l'Ordre d'assurer la protection du public et également de voir au maintien de la compétence professionnelle de ses membres.

Au terme de l'exercice 2010-2011, la grande majorité des hygiénistes dentaires avaient atteint l'objectif exigé de vingt (20) heures de formation.

Pour les membres n'ayant pas atteint cet objectif, de deux choses l'une, soit qu'ils comblent ce manque, soit qu'ils répondent au Comité d'inspection professionnelle.

Prévention dentaire factuelle

Dans la démarche entamée afin de toujours mieux cibler les besoins en formation continue de nos membres, un deuxième sondage a été effectué concernant cette fois-ci «*Les clientèles vulnérables*».

De plus, après le premier sondage portant sur la carie dentaire, nous avons offert une formation intitulée «*La carie dentaire revisitée en regard des besoins sondés par l'OHDQ*», laquelle était donnée par le docteur Jacques Véronneau. Cette formation offerte dans quatre régions de la province a permis à 174 membres d'y participer.

Activité d'avril 2010

La santé buccodentaire : un investissement pour une vie de qualité fut le thème de notre campagne pour 2010.



Encore une fois cette année, les hygiénistes dentaires ont répondu à l'appel et plus de 110 projets ont été mis sur pied, et ce, à travers tout le Québec.

De mon côté, toujours dans le contexte du mois de la santé dentaire au Québec, j'ai eu le plaisir d'accorder des entrevues radiophoniques pour discuter du thème de notre campagne et de la signification du mois d'avril au Québec.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DU SECTEUR DE LA DENTISTERIE POUR QUE LA RÉGLEMENTATION ET LA FORMATION SOIENT FAVORABLES AU PUBLIC.

Modernisation de la pratique professionnelle en dentisterie

Le dossier prioritaire de l'Ordre fut sans aucun doute celui de la *Modernisation de la pratique professionnelle en cabinet dentaire et en santé dentaire publique*.

En décembre 2010, l'Office des professions du Québec (OPQ) lançait une première consultation avec des propositions de modifications réglementaires.

L'Ordre est à colliger les commentaires de tous les organismes consultés et devrait soumettre une nouvelle proposition. Les discussions entre l'OPQ et l'OHDQ ont repris et nous sommes en attente de cette nouvelle proposition.

Entre-temps, l'Ordre continue ses représentations afin d'y inclure l'autonomie professionnelle des hygiénistes dentaires et la reconnaissance complète des compétences de ceux-ci.

Nous vous tiendrons au courant de tout développement dans cet important dossier.

Fédération canadienne des registraires

À titre de présidente et directrice générale et accompagnée de M^{me} Janique Ste-Marie, secrétaire de l'Ordre, j'ai participé à la réunion annuelle de la Fédération des registraires, laquelle s'est tenue le 30 septembre 2010 à Winnipeg.

Rapport de la présidente et directrice générale (suite)

Collaboration avec les collègues

L'Ordre se fait un devoir de travailler en étroite collaboration avec les collègues offrant notre formation. Comme à chaque année, M. Marcel Langlois, HD, vice-président rencontrent les élèves de première année et au printemps, je rencontre tous les finissants.

De plus, nous participons à tous les comités consultatifs des collèges et à toutes les activités auxquelles nous sommes conviés. Tout comme, nous tenons toujours notre rencontre annuelle avec les coordonnateurs des collèges afin de discuter de nos dossiers communs.

MAINTENIR DE HAUTS STANDARDS DE QUALITÉ DANS LES PROCESSUS FONDAMENTAUX ET STATUTAIRES DE LA PROFESSION D'HYGIÉNISTE DENTAIRE : RECRUTEMENT, FORMATION INITIALE, ADMISSION, INSPECTION PROFESSIONNELLE, FORMATION CONTINUE, SERVICE AU PUBLIC, SYNDIC ET DISCIPLINE.

Promotion de la profession

Toujours soucieux de promouvoir notre profession et d'actualiser nos outils pour celle-ci, nous avons créé avec l'aide d'hygiénistes dentaires de différents milieux de travail quatre vidéos de promotion. Ces vidéos seront utilisées dans les salons d'éducation et pendant les journées carrière.

Au cours de l'année 2010-2011, et grâce à de nombreux bénévoles, l'OHDQ fut présent dans plus d'une vingtaine de journées carrière.

Je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement tous les hygiénistes dentaires qui ont répondu à notre appel en participant à ces activités de promotion.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

À la suite d'un arrêt de la formation d'appoint offerte aux dentistes étrangers voulant obtenir un permis d'exercice comme hygiéniste dentaire au Québec, l'OHDQ a entrepris des démarches auprès de ces deux ministères dans le but de trouver des solutions afin de reprendre cette formation d'appoint.

En novembre 2010, la formule de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) a permis à plus de 24 personnes d'obtenir leur permis de pratique au Québec après avoir réussi cette formation d'appoint.

De plus, l'Ordre a organisé pendant ce dernier exercice, et toujours pour cette même clientèle, trois sessions d'accompagnement. Ces sessions d'accompagnement financées par le MICC sont offertes afin de bien faire connaître notre profession et les enjeux qui s'y rattachent.

Calendrier de formation continue

Cette année, en plus d'avoir offert plus de 25 formations différentes auxquelles 1 013 hygiénistes dentaires ont participé, l'Ordre a tenu son 16^e congrès des membres où plus de 1 100 membres se sont donné rendez-vous.

Ce fut encore une fois une activité très enrichissante tant au point de vue scientifique que social. Bravo à tous!

ÉVALUER LES BESOINS CROISSANTS DE LA POPULATION ET FAVORISER LA DISPONIBILITÉ EN HYGIÉNISTES DENTAIRES POUR Y RÉPONDRE

Accord sur le commerce intérieur (ACI)

Je vous rappelle qu'à la suite des ententes entre les provinces, dans le contexte de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), chapitre sept sur la mobilité de la main-d'œuvre, les hygiénistes dentaires possédant un permis valide au Québec peuvent obtenir un permis de pratique dans une autre province sans avoir à passer l'examen de la certification nationale.

De plus, le règlement sur les «*Autorisations légales d'exercer la profession hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'OHDQ*», lequel a été adopté le 14 octobre 2010, permet de rendre l'obtention d'un permis de pratique au Québec plus accessible aux hygiénistes dentaires des autres provinces.

Depuis cette date, grâce à ce règlement, 17 hygiénistes dentaires se sont vu délivrer des permis de pratique.

Commission d'agrément dentaire du Canada

Au cours de cet exercice, un seul collège, soit le Collège Édouard-Montpetit, a reçu une visite d'évaluation de la Commission les 7, 8 et 9 mars 2011.

De plus, j'ai assisté à la réunion annuelle de la Commission, laquelle s'est tenue les 12 et 14 novembre 2010 à Ottawa.

Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est le regroupement des 46 ordres professionnels du Québec. Nous assu-

rons une présence à toutes les réunions ordinaires du CIQ et nous siégeons à divers comités.

Depuis quelques années déjà, le CIQ offre des formations directement liées aux rôles, devoirs et responsabilités autant des dirigeants d'un ordre que pour ceux qui occupent des postes statutaires.

Encore une fois cette année, le CIQ a repris la *Semaine des professionnels* au Québec, laquelle s'est déroulée du 11 au 15 octobre sous le thème : «*Agir de façon responsable. C'est ça être membre d'un ordre professionnel*».



De nombreuses activités ont été planifiées pendant cette semaine, dont un débat public ayant comme sujet : *Finances publiques : Quels choix de société pour le Québec?* Cette table ronde était animée par M^{me} Françoise Guénette, journaliste, et M^m. Bernard Landry, ancien premier ministre du Québec, Omar Aktouf, professeur titulaire à HEC Montréal et Alain Dubuc, chroniqueur à *La Presse* et au *Soleil* agissaient à titre de panélistes-conférenciers.

De nouveau, lors du *Salon national de l'éducation*, les ordres professionnels participants étaient regroupés sur l'*Avenue des professions*.

Aussi, à titre de vice-présidente du CIQ et présidente de leur comité de planification, j'ai piloté la révision et l'élaboration du plan stratégique 2011-2016. Ce nouveau plan stratégique a été présenté et adopté par les membres du CIQ à leur assemblée du 4 février 2011.

Prix Mérite du CIQ



En partant de gauche à droite :

Johanne Côté, présidente et directrice générale de l'OHDQ, Maryse Quesnel, HD, lauréate Mérite du CIQ, Jean-François Thuot, directeur général du CIQ, Monique Simard, directrice principale au développement des affaires, La Personnelle.

Le prix **Mérite du CIQ** constitue une reconnaissance de prestige pour le professionnel à qui il est accordé. Pour mériter ce grand honneur, les critères sont très élevés et les réalisations de l'hygiéniste dentaire élu doivent, non seulement avoir un impact sur le développement de l'OHDQ, mais aussi avoir contribué de façon significative au développement de la profession même, tout en tenant compte des valeurs du système professionnel québécois.

Le **Mérite du CIQ** est décerné par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) sur recommandation des ordres professionnels et remis à un de leurs membres qui s'est distingué au service de sa profession et de son ordre professionnel.

Cette année, **madame Maryse Quesnel, HD** a mérité cet honneur par son engagement des plus profonds à promouvoir le rôle de l'hygiéniste dentaire.

Rapport de la présidente et directrice générale (suite)

Parmi ses nombreuses réalisations, madame Quesnel fut enseignante au Collège de Maisonneuve et pendant deux années, elle siégea au Conseil d'administration de l'Ordre, rôle qui lui a permis entre autres de travailler activement à la reconnaissance du système professionnel. Madame Quesnel fut également membre du Comité exécutif, Comité des équivalences ainsi que du Comité de la formation des hygiénistes dentaires.

Ce fut avec un immense plaisir que nous avons remis le prix **Mérite du CIQ** à madame Quesnel lors du congrès biennal de l'**OHDQ** en octobre 2010.

Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes (SERTIH)

Le SERTIH est un service d'évaluation qui émet des recommandations en vue de limiter le risque qu'un travailleur de la santé (professionnel ou étudiant) transmette son infection hématogène à des patients dans le contexte de son travail ou de ses stages.

Déjà depuis quelques années, l'Ordre collabore avec le SERTIH qui est sous la juridiction de l'INSPQ (Institut national de santé publique du Québec). En fait, depuis décembre 2010, nous siégeons au comité de direction qui a pour mandat de soutenir le SERTIH de l'Institut dans la réalisation de son propre mandat.

Notamment et de façon plus spécifique :

- Proposer les orientations du SERTIH
- Assurer un rôle de conseiller au Ministère eu égard au SERTIH
- Recommander les prévisions budgétaires du SERTIH pour approbation
- Assurer l'évaluation de l'ensemble des opérations du SERTIH
- Contribuer au développement et à la promotion du SERTIH

Projet CAN-ADAPTT

CAN-ADAPTT est l'acronyme pour *Canadian Action Network for the Advancement, Dissemination and Adoption of Practice-informed Tobacco Treatment*. Ce projet est né de l'initiative de chercheurs et de cliniciens du *Center for Addiction and Mental Health* de Toronto qui souhaitent que les professionnels de la santé canadiens puissent avoir à leur disposition les outils les plus à jour possible pour intervenir adéquatement avec leurs patients fumeurs. Ce projet est subventionné par Santé Canada.

L'**OHDQ** siège au comité consultatif de CAN-ADAPTT Québec depuis le 2 février 2011 à titre de représentant pour les ordres professionnels.

Ce comité consultatif a pour mandat d'offrir son expertise sur les orientations et les actions à mettre en place pour optimiser les interventions du réseau actuel de services d'abandon du tabac au Québec et pour les faire partager au réseau canadien.

Ressources financières

Au chapitre des ressources financières, nous vous présentons avec joie des états financiers avec un surplus de 132 766 \$.

De plus, notre grand souci de garder les dépenses au minimum tout en offrant un service de qualité maximum, et ce, toujours en gardant en tête notre mission de protection du public, nous permet de maintenir un système de contrôles comptables des plus stricts où chaque dépense est vérifiée à la loupe.

Je vous invite donc à consulter le rapport du vérificateur afin d'en connaître tous les détails.

Personnel du siège social



En partant de gauche à droite :

Adriana Elvira, Marise Parent, Karyne Bédard, Nadine Caron, Louane Arsenault, Johanne Côté, Cathy Voyer, Elizabeth McDermott, Geneviève Degré, Janique Ste-Marie, Agathe Bergeron, Carolle Bujold, Anna Maria Cuzzolini et Walter Barbosa. Absente de la photo : JINETTE LAPARÉ

Conclusion

L'année 2010-2011 en fut une fort occupée. Nous avons réussi à atteindre nos objectifs, grâce entre autres au personnel du siège social.

Ces gens sont des gens exceptionnels qui sont totalement dévoués à notre profession et aux professionnels qui la composent.

Je tiens à les remercier chaleureusement, car leur appui, leur dévouement et leur contribution me sont inestimables. Je suis choyée de pouvoir compter sur une équipe telle que l'équipe de l'Ordre. Merci beaucoup à chacun d'entre vous.

Également, je voudrais remercier tous les hygiénistes dentaires qui sont membres de nos nombreux comités. Ce sont des personnes extraordinaires pour qui la profession est importante. Merci pour votre générosité et votre précieuse collaboration.

Il y a aussi tous les administrateurs de l'Ordre qui sont des professionnels qui ne comptent pas le temps et les efforts fournis afin d'assumer leurs responsabilités d'une manière rigoureuse et d'une probité sans faille.

Je les remercie pour leur excellente coopération et pour leur soutien indéfectible à mon égard quant à mon rôle et mes responsabilités.

Je veux également souligner l'authenticité et la solidité du travail de M^e Janique Ste-Marie, secrétaire de l'Ordre. Je veux la remercier vivement pour tout ce qu'elle accomplit et pour l'appui inappréciable qu'elle m'offre.

En terminant, chers membres, je tiens à vous réaffirmer ma passion pour notre profession, que j'ai toujours défendue et que je vais continuer à défendre. Ma fierté pour celle-ci est toujours aussi présente.

En tant que présidente et directrice générale de l'Ordre, je vous assure que ma vision pour notre profession est très grande tout en maintenant un souci constant de notre mission qu'est la protection du public.

La présidente et directrice générale,

Johanne Côté, HD

Rapport de la secrétaire



Les mandats de la secrétaire de l'Ordre sont définis au *Code des professions* et dans les divers règlements de l'Ordre. La secrétaire est notamment responsable de l'inscription au tableau des membres, de la planification, l'organisation et la convocation réglementaire des assemblées du Conseil d'administration, du Comité exécutif, des assemblées générales extraordinaires et de l'assemblée générale annuelle. Elle assure la rédaction des procès-verbaux et les suivis des décisions du Conseil d'administration, du Comité exécutif et des assemblées générales. Elle est responsable de l'organisation et du déroulement des élections des administrateurs du Conseil d'administration de l'Ordre.

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'exercice des activités du secrétaire de l'Ordre pour l'exercice se terminant au 31 mars 2011. Au cours du dernier exercice, plusieurs dossiers d'importance ont été traités en fonction de la mission de protection du public et selon les priorités et les orientations établies par le Conseil d'administration. Ainsi, ce rapport résume les principales activités au sein du Conseil d'administration, du Comité exécutif et au secrétariat de l'Ordre (admissions).

Selon les termes de la *Politique de formation continue obligatoire* de l'OHDQ, tous les membres doivent compléter un minimum de vingt (20) heures d'activités de formation continue par année. Donc, en début d'exercice, nous avons effectué un suivi quant au respect de ces termes par les membres. Ceux-ci sont en général très respectueux de cette politique et complètent les heures de formation obligatoire. À l'instar des autres ordres professionnels, les hygiénistes dentaires du Québec connaissent l'importance et la valeur ajoutée de la formation continue obligatoire.

Le 14 octobre 2010, est entré en vigueur le *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'hygiéniste dentaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'OHDQ*. Dans la foulée des mécanismes de la mobilité de la main-d'œuvre, ce nouveau règlement permet aux hygiénistes dentaires pratiquant dans une autre province et ayant un permis valide de se voir délivrer un permis au Québec. L'Ordre a donc mis en place un processus afin de traiter ces demandes.

J'ai également eu la chance de participer à la réunion annuelle des registraires, *Federation of Dental Hygiene Regulatory Authorities* (FDHRA), à Winnipeg à l'automne dernier. Cette rencontre, fort enrichissante, m'a entre autres permis de constater les ressemblances et les différences dans la pratique entre les provinces canadiennes.

Finalement, le mandat de cinq administrateurs prenant fin, l'organisation et la planification des élections, dans cinq régions différentes, ont dû être déployées selon la réglementation en vigueur.

Je veux remercier tous les employés de l'Ordre pour leur apport, leur dévouement et leur capacité à travailler en équipe sur plusieurs projets d'importance tout en soulignant leur rigueur et leur discrétion. Je remercie les administrateurs et les membres des divers comités pour leur soutien continu et leur confiance. Finalement, je remercie la présidente et directrice générale de l'Ordre, madame Johanne Côté, pour son professionnalisme tant dans son rôle de directrice générale que de présidente de l'Ordre. Sa collaboration et son expertise sont de grandes ressources pour nous tous.

La secrétaire de l'Ordre

Janique Ste-Marie, notaire

Rapport des activités du Conseil d'administration

Réunions ordinaires	5
Réunions extraordinaires	5
Résolutions	124

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTICE ET COMPOSITION DES COMITÉS

Lors de leur première réunion de l'année, soit le 14 mai 2010, les administrateurs ont élu madame Johanne Côté, HD présidente de l'OHDQ pour un treizième (13^e) mandat consécutif. Ensuite, ils ont procédé à la composition des comités statutaires et autres comités.

CALENDRIER ANNUEL DES RÉUNIONS ET LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Au cours de leur première réunion, les administrateurs ont approuvé le calendrier des réunions pour l'année 2010-2011 et ont convenu que l'assemblée générale annuelle des membres se tiendrait le 30 mai 2011. Le rapport annuel 2010-2011 sera présenté aux membres lors de l'assemblée générale annuelle à la date prévue.

GOVERNANCE

Tout au long de la période, les administrateurs ont continué les travaux entamés dans l'exercice précédent concernant la gouvernance. Les administrateurs étaient accompagnés d'un conseiller. Ainsi, au cours de leurs travaux, ceux-ci ont adopté notamment les politiques et procédures suivantes :

- Mise à jour annuelle du plan stratégique
- Évaluation des réunions du Conseil d'administration par les administrateurs
- Politique publicitaire

- Mise à jour de la *Politique visant à contrer le harcèlement au travail*

- Mise à jour de la *Politique sur les conditions de travail et la rémunération des employés*

RESSOURCES HUMAINES

Nous avons eu le plaisir d'accueillir madame Cathy Voyer, HD, qui fut la candidate retenue au poste de commis Internet. Elle a débuté au sein de l'Ordre le 24 août dernier.

En lien avec la mission de l'Ordre, un deuxième poste, à temps partiel, d'inspecteur a été créé et c'est madame Anna Maria Cuzzolini, HD, qui a été choisie tant pour ses qualités personnelles que professionnelles. Elle a débuté ses fonctions le 1^{er} novembre 2010.

ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET DE GESTION

Durant leurs différentes réunions, les administrateurs ont adopté les rapports financiers présentés pour le présent exercice. Par ailleurs, en mars dernier, ils ont adopté le budget pour l'exercice financier 2011-2012.

NOMINATION DE LA PERSONNE DÉLÉGUÉE POUR LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ) ET LE DÉLÉGUÉ SUBSTITUT

En mai 2010, les administrateurs ont nommé madame Johanne Côté, HD, présidente et directrice générale, personne déléguée pour le CIQ et monsieur Marcel Langlois, HD, vice-président, à titre de délégué substitut.

Rapport des activités du Conseil d'administration (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES

À la demande de membres, la secrétaire a convoqué deux assemblées générales extraordinaires le 29 janvier 2011 portant sur les sujets de l'assurance de responsabilité professionnelle des membres et la modernisation de la profession d'hygiéniste dentaire.

ADOPTION DES THÈMES À VENIR POUR LE MAGAZINE SCIENTIFIQUE *L'EXPLORATEUR*

Les administrateurs ont accepté les recommandations du Comité des publications pour les thèmes à venir pour le magazine scientifique *L'Explorateur* de juillet 2011 à avril 2012.

NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES AU COMITÉ D'ÉQUIVALENCE

Le 18 mars 2011, les administrateurs ont procédé à la nomination de mesdames Monique Delisle et Guylaine Vallée, toutes deux hygiénistes dentaires, comme membres du Comité d'équivalence. Mesdames Agathe Bergeron, HD et Anna Maria Cuzzolini, HD, avaient été nommées temporairement membres du Comité d'équivalence à cause des postes laissés vacants.

FINANCEMENT DE LA COMMISSION DE L'AGRÈMENT DENTAIRE DU CANADA

Les administrateurs ont entériné la recommandation de la *Commission de l'agrément dentaire du Canada* (CADC) quant à la contribution annuelle. Cette contribution nationale pour 2011 a été fixée à 11,41 \$ par hygiéniste dentaire comparativement à 11,45 \$ l'année dernière.

NOMINATION DES SCRUTATEURS POUR LES ÉLECTIONS

Conformément à l'article 93b) du *Code des professions* et à l'article 6 du *Règlement sur les élections au Conseil d'administration*, les administrateurs ont procédé, lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 18 mars 2011, à la nomination de trois (3) scrutateurs et d'un (1) scrutateur suppléant.

PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DU TITRE

Durant la période financière, les administrateurs ont autorisé la syndique madame Louise Hébert à procéder à des enquêtes pour pratique illégale ainsi que pour usurpation du titre.

ÉTABLISSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

Au cours de leur réunion du mois de mars 2011, les administrateurs ont convenu de maintenir au même coût la cotisation annuelle pour l'année 2012-2013. La cotisation régulière pour 2012-2013 sera donc de 351 \$ et de 50 % de cette somme, 175,50 \$, pour les nouveaux diplômés. En plus, les administrateurs ont décidé de maintenir la cotisation réduite pour les retours de congé de maternité ou de maladie prolongée ou d'allaitement comme suit :

- 351\$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} avril et le 31 juillet,
- 306 \$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} août et le 30 novembre,
- 261 \$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} décembre et le 31 mars.

Rapport des activités du Comité exécutif

Réunions ordinaires	8
Réunions extraordinaires	1
Résolutions	68

Voici un bref aperçu de leurs recommandations :

MISE À JOUR DU TABLEAU DES MEMBRES

Le Comité exécutif s'est vu dans l'obligation de radier 331 membres du tableau des membres, en avril 2010, puisque ceux-ci n'avaient pas versé leur cotisation annuelle, et ce, conformément aux exigences du deuxième paragraphe de l'article 46 du *Code des professions*.

IMPOSITION D'UN STAGE DE PERFECTIONNEMENT AUX MEMBRES REVENANT À LA PRATIQUE DE LA PROFESSION APRÈS UNE ABSENCE DE CINQ (5) ANS ET PLUS

Nombre de membres devant effectuer un stage de perfectionnement d'une durée variant entre vingt-cinq (25) et deux cent vingt-cinq (225) heures	8
Augmentation du nombre d'heures suite à une recommandation du maître de stage	0
Diminutions du nombre d'heures suite à une recommandation du maître de stage	2
Limitations d'exercice d'un membre jusqu'à réussite du stage	2
Prolongation du délai pour compléter les formations imposées	1
Fermetures de dossiers suite à la réussite du stage	6

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉQUIVALENCE VISANT À RECONNAÎTRE OU À NE PAS RECONNAÎTRE UNE ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME OU DE FORMATION

Reconnaisances de diplôme ou de formation	37
Non-reconnaisances de diplôme ou de formation	73
Fermetures de dossiers	47

COMMANDITES POUR DES PROJETS DE PROMOTION DE LA PROFESSION OU DE SENSIBILISATION PAR DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

Au cours de la période, les administrateurs ont octroyé des commandites d'une valeur de deux cent cinquante dollars (250 \$) chacune à six (6) différents groupes d'hygiénistes dentaires, à savoir pour le Salon Jeunesse, édition 2010 ainsi que cinq (5) autres projets communautaires au Mali, en Tanzanie, en Suisse, au Guatemala et au Nunavik.

POLITIQUE DE PLACEMENT

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont adopté la révision de la politique de placement de l'OHDQ.

Rapport des admissions

PORTRAIT GÉNÉRAL

Nombre de membres au 31 mars 2011 :	5 242
Nombre de réinscriptions au tableau au cours d'exercice :	279
Nombre de délivrances de permis selon l'article 184 :	297
Nombre de délivrances de permis selon l'équivalence de diplôme :	18
Nombre de délivrances de permis selon l'équivalence de formation :	36
Nombre de radiations au tableau au cours de l'exercice, en vertu de l'article 85.3 :	331
Nombre de radiation à la demande d'un membre :	0
Décès :	1
Nombre de membres inscrits au 31 mars 2011	5 242

Les 5 242 membres en règle que compte l'OHDQ en date du 31 mars 2011 se répartissent dans les catégories suivantes :

- 5 230 membres actifs
- 7 membres retraités
- 5 membres à vie

RÉPARTITION RÉGIONALE DES MEMBRES

	Membres par région
1 Bas-St-Laurent	80
2 Saguenay	228
3 Capitale Nationale	517
4 Mauricie	251
5 Estrie	181
6 Montréal	795
7 Outaouais	276
8 Abitibi	59
9 Côte-Nord	47
10 Nord du Québec	7
11 Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine	30
12 Chaudière-Appalaches	246
13 Laval	259
14 Lanaudière	343
15 Laurentides	373
16 Montérégie	1 307
17 Centre du Québec	186
Autre	57
Total : 5 242	

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LEUR SEXE

Femmes	5 139
Hommes	103

L'Ordre offre aux étudiants de devenir abonnés-étudiants, leur permettant ainsi de recevoir *L'Explorateur* et le *Mots d'Ordre* ainsi que de participer aux formations continues offertes par l'OHDQ.

Collèges	Nombre d'abonnés-étudiants
Chicoutimi	85
Édouard-Montpetit	10
François-Xavier-Garneau	6
John Abbott	3
Maisonneuve	8
Outaouais	50
Saint-Hyacinthe	4
Trois-Rivières	5
Total : 177	

COTISATION 2010-2011

Pour l'exercice 2010-2011, les montants de la cotisation, selon les catégories, se répartissent comme suit :

	Montant de la cotisation	Nombre de membres
Membres actifs	345 \$	4 897
Nouveaux diplômés	172,50 \$	333
Membres retraités	172,50 \$	7
Membres à vie	Nil	5
Cotisation supplémentaire	Nil	Nil

Les membres doivent effectuer leur paiement au plus tard le 31 mars de chaque année.

ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES MEMBRES

L'Ordre contracte annuellement une assurance de responsabilité professionnelle pour ses membres.

Assurés	Tous les membres et anciens membres
Limite par sinistre et par assuré	1 000 000 \$
Limite par période d'assurance par assuré pour l'ensemble des sinistres	1 000 000 \$

L'ordre ne possède pas de fonds d'indemnisation.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'hygiéniste dentaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'OHDQ.

Ce règlement est entré en vigueur le 14 octobre 2010. Depuis, 17 permis ont été émis.

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

	Nombre
Reçues	303
Acceptées	297
Refusées	6

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme délivré par un établissement situé hors Québec aux fins d'une délivrance d'un permis et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

	Nombre
Reçues	1
Acceptées	1
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

	Nombre
Reçues	37
Acceptées	36
Refusées	1
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Nombre de demandes de permis temporaires reçues en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	7
--	---

Nombre de demandes de permis temporaires acceptées en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	7
---	---

Nombre de demandes de permis temporaires refusées en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0
--	---

Nombre de demandes de permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0
--	---

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis temporaire	9
--	---

Nombre de permis temporaire restrictif Nombre de permis de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement concernant l'émission de permis temporaire restrictif ni de permis de spécialiste. Par ailleurs, aucune autorisation spéciale n'a été octroyée par les administrateurs.

Comité d'équivalence

Le Comité d'équivalence a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalence, conformément aux normes réglementaires établies et en vigueur, et de formuler des recommandations au Comité exécutif.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors Québec

	NOMBRE				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	4	1	3	0	0
Hors du Canada	1	0	1	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec					5

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	NOMBRE				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada			3		
Hors du Canada	69	0	70	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis					69

Demandes de reconnaissance de l'équivalence du diplôme et de la formation acquise hors Québec acceptées en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

NOMBRE

	Au Canada	Hors du Canada
Cours		
Stages		
Examens		
Cours et stages	4	69
Stages et examens		
Cours et examens		
Cours, stages et examens		
Autres		

Depuis 2007, l'OHDQ travaille en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec afin de favoriser l'intégration des personnes immigrantes.

Pour atteindre ce but, l'OHDQ a élaboré des sessions d'accompagnement afin d'informer les personnes formées à l'étranger qui ne sont pas des hygiénistes dentaires. L'objectif de ces sessions est de présenter la profession d'hygiéniste dentaire, ses particularités, sa réglementation, le système professionnel québécois ainsi que la procédure à suivre pour déposer une demande de reconnaissance.

Au cours de l'année, l'Ordre a offert trois (3) sessions d'accompagnement. C'est donc dire que soixante (60) personnes formées à l'étranger ont été rencontrées.

Dans un deuxième temps, un groupe de vingt-cinq (25) personnes formées à l'étranger a complété le processus de la reconnaissance des acquis ainsi que la formation d'appoint au Collège de Maisonneuve. Ces personnes ont donc obtenu un AEC en décembre 2010 et peuvent procéder à la demande de délivrance de permis.

En conclusion, l'Ordre est soucieux d'améliorer sans cesse ses mécanismes d'intégration de la clientèle immigrante.

LE COMITÉ EST COMPOSÉ DES PERSONNES SUIVANTES

Louane Arsenault, HD
responsable et secrétaire
du Comité des équivalences

Jocelyne Long, HD

Maryse Quesnel, HD
membre jusqu'en janvier 2011

Sylvie Savard, HD
membre jusqu'en janvier 2011

Agathe Bergeron, HD
membre par intérim de janvier 2011 à mars 2011

Anna-Maria Cuzzolini, HD
membre par intérim de janvier 2011 à mars 2011

Monique Delisle, HD
membre nommée le 18 mars 2011

Guyline Vallée, HD
membre nommée le 18 mars 2011

Comité de révision d'équivalence

Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité n'a pas tenu de réunion.

Comité d'inspection professionnelle

Nombre de réunions	7
Recommandations	1
Visites d'inspection professionnelle selon le programme de surveillance générale	502
Visite portant sur la compétence professionnelle d'un membre	1
Nombre de rapport portant sur la compétence professionnelle d'un membre	1
Dossier transmis au bureau de syndic	2

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE 2010-2011

Le programme de surveillance générale 2010-2011 a été adopté par les administrateurs du Conseil d'administration en janvier 2010 et publié à l'intention des membres dans le *Mots d'Ordre* de février 2010 comme suit :

I - MANDAT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres suivant un programme de surveillance générale adopté par le Conseil d'administration.
- Mettre en application de façon uniforme ce programme de surveillance générale qui vise à contribuer au développement professionnel des membres de l'OHDQ.

COMPOSITION DU COMITÉ

Lucie Bonin, HD

Josée Desgagné, HD

Abdellatif Chouky, MBA, administrateur nommé

II - VALEURS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

- La protection du public par le maintien d'un haut niveau d'éthique et de professionnalisme des membres de l'Ordre.
- Une approche humaine et valorisante par une méthodologie d'appréciation équitable et valorisante, basée sur l'amélioration continue des pratiques propres aux membres.

III - OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres; en application du programme de surveillance générale déterminé et par inspection particulière de la compétence, le cas échéant;
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres;
- Favoriser chez le membre une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'un professionnel et une bonne maîtrise des lois et règlements qui régissent sa profession;
- Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant;
- Suggérer des outils ou des programmes de formation continue et professionnelle visant à corriger les déficiences observées.

IV - OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Offrir au membre visité des moyens de comprendre l'importance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public;
- Élaborer des programmes de surveillance de façon à ce que chaque membre fasse l'objet d'une visite de surveillance générale tous les cinq ans;
- Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;
- Développer des outils permettant l'autoappréciation et le développement professionnel du membre.

V - CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES À VISITER

- Détenir un permis de port de titre depuis plus de deux ans;
- Avoir reçu sa dernière visite de vérification professionnelle il y a cinq ans.
- Effectuer un retour à la profession après une absence de cinq ans ou plus.

VI - MÉTHODE DE SÉLECTION

- Par région, selon le code postal.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, cinq cent trois (503) visites de vérification professionnelle ont été effectuées. Tous les membres visités ont reçu trois questionnaires préparatoires et chacun des questionnaires a été retourné au Comité d'inspection professionnelle. Un rapport de vérification a été acheminé à chaque membre visité.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Au cours de ses réunions, le Comité d'inspection professionnelle a formulé cinquante-deux (52) résolutions. À chacune des réunions du Conseil d'administration, le Comité d'inspection

professionnelle a fait état du constat des visites effectuées, des résultats, ainsi que des suivis requis.

Huit (8) membres assumaient pleinement leur statut de professionnel et dont la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués de façon exceptionnelle, en tout temps.

Deux cent quatre-vingt-neuf (289) membres assumaient consciencieusement leur statut de professionnel et dont la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués de façon remarquable, en situation de travail.

Cent quatre-vingt-dix-huit (198) membres assumaient l'importance de leur rôle pour une meilleure protection du public et dont de l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués en situation de travail.

Sept (7) membres dont la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés mais présentaient certaines faiblesses.

Modifications dans les mesures d'asepsie	128
Comptes rendus de lecture	92
Formations RCR	81
Formations continues liées au secteur d'activité	52
Stage de perfectionnement	1
Limitation d'exercice	1

MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE INFORMATION AU SYNDIC

En application du cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), deux membres ont fait l'objet d'une information au bureau du syndic. Le dossier professionnel de ces membres a été transmis au bureau du syndic pour entrave au Comité d'inspection professionnelle dans l'exercice de ses fonctions, en vertu de l'article 50 du Code de déontologie de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* et de l'article 114 du *Code des professions*.

COMPOSITION DU COMITÉ

Véronique Dionne, HD,
présidente (depuis septembre 2010)

Denyse Brouillard, HD

Marie-Josée Dufour, HD

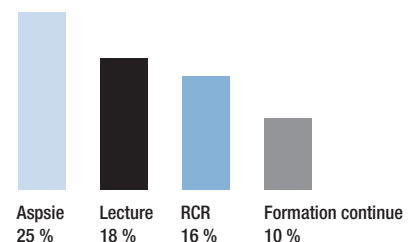
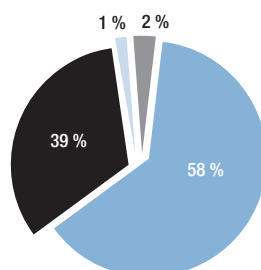
Geneviève Gagné, HD

Caroline Lavoie, HD,
présidente (jusqu'en août 2010)

Agathe Bergeron, HD,
secrétaire du comité et responsable de l'inspection professionnelle

Carolle Bujold, HD, inspectrice

Anna Maria Cuzzolini, HD,
inspectrice (depuis novembre 2010)



Comité de la formation des hygiénistes dentaires

En vertu du règlement sur le Comité de la formation des hygiénistes dentaires, entré en vigueur le 18 septembre 1997, un Comité de la formation a été institué au sein de l'OHDQ. Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir du Québec, les questions relatives à la qualité de la formation des hygiénistes dentaires.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité a tenu une (1) réunion.

Voici les points importants à l'ordre du jour, sur lesquels se sont penchés les membres du comité :

- Mandat du comité
- Dossier de la modernisation de la pratique
- Mobilité de la main-d'œuvre
- Formation d'appoint pour les dentistes étrangers
- Sessions d'accompagnement
- Projet IPOP
- Commission d'agrément dentaire du Canada

Le mandat du Comité de la formation continue et professionnelle (CFCP) est de voir à la programmation des formations qui sont offertes aux hygiénistes dentaires, et ce, à travers toute la province. Les hygiénistes dentaires membres de ce comité participent également à plusieurs volets de l'organisation du congrès, dont entre autres, au choix des conférenciers.

Nombre de réunions :	6
Recommandations :	5

- Politique de la formation continue obligatoire
- Réinscription d'un membre après plus de cinq années d'absence de la pratique

COMPOSITION DU COMITÉ

Manon Campagna, HD, membre représentant l'OHDQ présidente du comité

Diane Beauregard, HD, membre représentant l'OHDQ

Francine Trudeau, HD, membre représentant la Fédération des cégeps

Danielle Malboeuf, membre représentant la Fédération des cégeps

Louise Brunelle, membre représentant le ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir

Johanne Côté, HD, présidente et directrice générale de l'OHDQ, secrétaire du comité

Les membres du CFCP ont, une fois de plus, confectionné un calendrier de formation continue étoffé pour les hygiénistes dentaires afin de les aider à accumuler leurs 20 heures de formation continue et ainsi répondre aux exigences de la *Politique de formation continue obligatoire*.

Durant cet exercice, l'OHDQ a offert onze (11) différentes activités de formation continue.

Comité de formation continue et professionnelle (CFCP)

Titre de l'activité facultative de formation continue	Nombre de régions	Nombre d'heures	Nombre de participants
Congrès 2010 de l'OHDQ	1	10	1 090
<i>CPR to assist adults and children, with an introduction to automated external defibrillation</i>	1	4	22
Dentisterie opératoire	2	6	78
Dépistage moyens d'intervention dans les troubles de la déglutition	1	3	28
<i>Evidence-based preventive methods in dentistry and relevance of still supporting water fluoridation</i>	1	6	32
Formation en RCR – Cardio secours adultes-enfants/DEA	9	4	293
L'apnée du sommeil	2	3	185
La carie dentaire revisitée en regard des besoins sondés par l'OHDQ	4	3	174
Les méthodes préventives en dentisterie basées sur les données probantes et la pertinence de toujours supporter la fluoruration de l'eau potable	3	6	245
Nutrition et santé dentaire	4	3	247
Programme d'exercices préventifs en santé dentaire	2	6	67

TOTAL DES PARTICIPANTS: 2461

Cette année, le 16^e Congrès de l'OHDQ eut lieu dans la région de Québec, au Centre des congrès, sous le thème « *Tout nous sourit* ». Cet événement réunissant 1 090 hygiénistes dentaires, une soixantaine d'exposants et 27 conférenciers fut un réel triomphe. Les membres du CFCP, fiers de cette réussite, travaillent maintenant au programme scientifique du Congrès 2012, lequel se tiendra au Palais des congrès de Montréal les 9, 10 et 11 novembre 2012. C'est donc un rendez-vous!

COMPOSITION DU COMITÉ

Sophia Baltzis, HD

Christiane Levesque, HD

Chau Ngoc Nguyen, HD

Nadia St-Georges, HD

Christine Thibault, HD, B.Sc.

Agathe Bergeron, HD (jusqu'en juillet 2010)

Karyne Bédard, secrétaire du comité

Rapport du bureau du syndic

Mandat:

Conformément au mandat de protection du public qui lui est accordé, le bureau du syndic de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** veille et s'assure du respect des dispositions du *Code des professions* et de l'ensemble des règlements adoptés par l'Ordre dont notamment le *Code de déontologie des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

En vertu de l'article 122 du *Code des professions*, le syndic peut, suite à une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116 du *Code des professions* faire enquête à ce sujet. Si l'enquête démontre qu'une infraction a été commise le syndic peut alors décider de porter plainte devant le Conseil de discipline.

De plus, le syndic a également le pouvoir de proposer la conciliation à la personne qui a demandé la tenue d'une enquête et au professionnel concerné s'il estime que les faits allégués au soutien de la demande de la tenue de l'enquête peuvent faire l'objet d'un règlement (article 123.6 du *Code des professions*).

En vertu des dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, le syndic assure l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels à l'égard des documents et renseignements qu'il obtient ou détient de même que ceux qu'il communique au sein de l'ordre (article 108.5 du *Code des professions*).

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC

Louise Hébert, HD, syndique

Ginette Garceau, HD,
syndique adjointe

ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC RELATIVES À LA DISCIPLINE

Nombre de dossiers ouverts	2
Nombre total de membres visés	2
Nombre de décisions de porter plainte	1
Nombre de décisions de ne pas porter plainte	1
Nombre de dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	0
Nombre de dossiers demeurés ouverts à la fin de l'exercice 2009-2010 et réglés au cours du présent exercice 2010-2011	1
Nombre total de membres visés	1
Nombre de décisions de porter plainte	0
Nombre de décisions de ne pas porter plainte	1
Nombre de dossiers réglés par conciliation du syndic	0

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

Au cours du présent exercice, la syndique n'a répondu à aucune demande d'accès à l'information à l'égard de documents relevant de sa compétence.

EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

À titre de personne désignée par le Conseil d'administration, le syndic peut également enquêter sur toutes plaintes logées contre des personnes autres que des hygiénistes dentaires qui exercent illégalement la profession d'hygiéniste dentaire en posant les actes de la médecine dentaire délégués à ces derniers ou qui usurpent le titre d'hygiéniste dentaire (articles 188 et 188.1 du *Code des professions*).

ACTIVITÉS DU SYNDIC RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Nombre de dossiers ouverts	2
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	1

ENQUÊTES COMPLÉTÉES

Nombre d'enquêtes complétées portant sur l'exercice illégal	0
Nombre d'enquêtes complétées portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Nombre d'enquêtes complétées portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	1

POURSUITES PÉNALES

Nombre de poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal (Dossier de l'exercice 2009-2010 dont l'autorisation et l'enregistrement de la poursuite ont été fait au cours de l'exercice présent 2010-2011)	1
Nombre de poursuites pénales intentées portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Nombre de poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	1

JUGEMENTS RENDUS

Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal acquittant l'intimée	0
Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal déclarant l'intimée coupable	1
Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal déclarant l'intimé coupable (Poursuite pénale déposée en cours d'exercice 2009-2010)	1
Nombre de jugements rendus portant sur l'usurpation du titre acquittant l'intimé	0
Nombre de jugements rendus portant sur l'usurpation du titre déclarant l'intimé coupable (Dossier de l'exercice 2009-2010 dont la poursuite pénale a été enregistrée à la Cour lors du présent exercice 2010-2011)	1
Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal et l'usurpation du titre acquittant l'intimé	0
Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal et l'usurpation du titre déclarant l'intimé coupable	0
Montant total des amendes imposées	6 500 \$

Au cours de l'exercice, le bureau du syndic a reçu onze (11) demandes qui n'ont pas été retenues.

NOTE

Jugements rendus lors du présent exercice (2010-2011) relativement à des dossiers de poursuites pénales intentées pour :

Période de référence :
exercices 2004 à 2008

Nombre d'enquêtes complétées lors de cette période ayant fait l'objet d'une poursuite pénale

10

Répartition des enquêtes :

Exercice illégal

Nombre de poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal	8
Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal déclarant l'intimé coupable au cours de l'exercice 2010-2011	7
Nombre de dossiers portant sur l'exercice illégal en attente de jugement	1
Montant total des amendes imposées	17 100 \$

Exercice illégal et usurpation de titre réservé

Nombre de poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	2
Nombre de jugements rendus au cours de l'exercice 2010-2011 (Jugement rendu sur l'exercice illégal-retrait du chef d'infraction portant sur l'usurpation de titre réservé)	1
Nombre de dossiers en attente d'un jugement	1
Montant total des amendes imposées	1 500 \$
Montant total au 31 mars 2011 des amendes imposées suite aux jugements rendus au cours du présent exercice (tout exercice confondu)	25 100 \$

De plus, il a été vérifié que les personnes non inscrites au tableau des membres de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** au 1^{er} avril 2010 n'exerçaient plus la profession d'hygiéniste dentaire.

Au cours du présent exercice, la syndique a participé à diverses formations relatives à l'exercice de sa fonction et a participé à titre de présidente du comité organisateur au 3^e colloque des syndicats tenu à Montréal le 24 février 2011.

Activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes

Bien que l'OHDQ possède un règlement concernant la conciliation, il n'est pas mis en application : l'hygiéniste dentaire ne facturant pas directement le client.

Conseil de discipline

En vertu de l'article 116 du *Code des professions*, le Conseil de discipline a pour mandat de juger toute plainte formulée à l'encontre d'un membre pour une infraction commise vis-à-vis des dispositions du *Code des professions*, de la loi constituant son Ordre ou des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi.

Nombre d'audience du Conseil de discipline	0
Nombre de plainte portée devant le Conseil	1
Nombre de décision rendue par le Tribunal des professions	0
Nombre de décision en appel du Tribunal des professions	0

Comité de révision

Nombre de réunions du comité	0
Nombre de demandes d'avis reçues	0
Nombre de demandes présentée hors délai	0
Nombre d'avis concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline	0
Nombre d'avis suggérant à la syndique ou syndique adjointe ou correspondant de compléter son enquête	0
Nombre d'avis suggérant à la syndique de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle	0
Nombre d'avis qu'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline	0

COMPOSITION DU COMITÉ

Simon Venne, avocat, président

Louise Bourassa, HD, membre

Jodi Granbois, HD, membre

Marc Johnson, HD, membre

Hélène St-Cyr, HD, membre

Me Janique Ste-Marie,
secrétaire du conseil

COMPOSITION DU COMITÉ

Julie Drolet, HD

Martine Paré, HD

Francine Boivin, dt.p. MAP,
administratrice nommée

Abdellatif Chouky, MBA,
administrateur nommé

Sylvie Hertrich,
administratrice nommée

Carole Lemire, inf. Ph. D. (c)
administratrice nommée

Me Janique Ste-Marie,
secrétaire du comité

Comité des bourses

Le Comité des bourses veille à l'application du programme des bourses et exécute tout mandat spécifié par le Conseil d'administration à cet effet.

Par son programme de bourses, l'OHDQ désire reconnaître, valoriser et encourager les hygiénistes dentaires tout comme les étudiants en techniques d'hygiène dentaire qui se surpassent dans l'exercice de leurs fonctions en contribuant à l'épanouissement et au développement de la profession.

Pour arriver à cette reconnaissance, les trois (3) catégories suivantes se partageaient le programme des bourses pour l'exercice 2010-2011 :

1. Méritas institutionnel

Par cette bourse, l'OHDQ honore les meilleures réussites scolaires en techniques d'hygiène dentaire au Québec.

2. Prix Racine

En octroyant cette bourse, l'OHDQ vise à encourager les hygiénistes dentaires à effectuer des recherches et à publier des articles scientifiques dans *L'Explorateur*, le magazine de l'Ordre.

3. Bourse de la relève

Cette bourse est offerte à tous les abonnés-étudiants de l'OHDQ inscrits au cours de techniques en hygiène dentaire.

Celle-ci est remise à un étudiant de chacun des cycles qui s'est distingué par son texte répondant à la question touchant son année de cours respective tout en satisfaisant les critères établis par les membres du Comité des bourses.

LAURÉATS 2010-2011

Méritas institutionnel

Le Comité s'est réuni au cours du dernier exercice et a déterminé les lauréats du **Méritas institutionnel** par la compilation des moyennes de la formation spécifique des finissants des huit (8) collèges au terme de leurs études. Les lauréats de l'exercice 2010-2011 sont :

Cégep de Chicoutimi : Madame Karine Lapointe

Collège Édouard-Montpetit : Madame Ariane Deschênes

Collège François-Xavier-Garneau : Madame Geneviève Michaud

Collège de Maisonneuve : Madame Marie-Ève Asselin
(ex æquo) Madame Thi Thu Thuy Vu

Collège John Abbott : Madame Jordanna Marie Lang

Cégep de l'Outaouais : Madame Kristine Bleau

Cégep de Saint-Hyacinthe : Madame Josée Michaud

Cégep de Trois-Rivières : Madame Esther Bourgeois

Le Comité a procédé à un tirage au sort parmi ces lauréats afin de déterminer la personne gagnante d'une bourse gracieusement offerte par la firme NOVALAB. Le hasard, pour 2010-2011, a favorisé madame Jordanna Marie Lang, HD, diplômée du Collège John Abbott, qui a remporté cette bourse de cinq cents dollars (500\$).

L'Ordre est fier de souligner l'excellence des diplômés au sein de notre profession et félicite chaleureusement tous les lauréats pour l'obtention de cette distinction. Le nom de chacun des lauréats figure sur une plaque commémorative, laquelle est affichée au tableau d'honneur de leur collège.

Comité des bourses (suite)

Prix Racine

Le Comité a décerné le **Prix Racine** à madame Élane Bertrand, HD, pour son article «*Le yogourt*» publié dans l'édition d'avril 2009 du magazine *L'Explorateur*. Madame Bertrand a obtenu un forfait santé d'une valeur de sept cents dollars (700\$).

La contribution des hygiénistes dentaires à ce concours est précieuse, car elle apporte un soutien important à la renommée et au rayonnement de la profession. Nos sincères félicitations à madame Bertrand pour la qualité de son article et les efforts qu'elle a déployés aux fins d'actualiser les connaissances de ses collègues.

Bourse de la relève

À la suite d'une évaluation de tous les textes reçus et avec des critères clairement établis, le Comité des bourses a décerné le prix de la **Bourse de la relève** comme suit :

1^{re} année: **Monsieur Huan Lu**
COLLÈGE JOHN ABBOTT

2^e année: **Madame Audrey Robert**
COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT

3^e année: **Aucun gagnant**

Une bourse de cinq cents dollars (500\$), offerte par la compagnie ORAL B, a été remise à chacun des gagnants. De plus, leurs textes ont été publiés dans l'édition de janvier 2011 du magazine *L'Explorateur*.

Félicitations à tous!

COMPOSITION DU COMITÉ :

Johanne Côté, HD,
présidente et directrice générale

Danielle Bonenfant, HD,
administratrice

Francine Demeules, HD,
administratrice

Josée Desgagné, HD,
administratrice

Kim Farrell, HD,
administratrice

Sylvie Hertrich,
administratrice nommée

Me Janique Ste-Marie,
secrétaire du comité

Comité des publications



Le mandat du Comité des publications est de favoriser le maintien et l'amélioration de la compétence professionnelle des membres de l'OHDQ. Pour y parvenir, le comité voit à :

- La réalisation du magazine scientifique *L'Explorateur* comme véhicule d'information à vocation scientifique, selon les règles et normes établies par le Conseil d'administration.
- L'exécution de tout autre mandat spécifié par le Conseil d'administration.

À cette fin, le Comité des publications a tenu huit (8) réunions au cours de l'exercice 2010-2011. Ces réunions ont rendu possible la publication de quatre (4) numéros traitant des thèmes suivants :

- La nutrition
- Les maladies chroniques
- L'occlusion
- Le sport



COMPOSITION DU COMITÉ

Caroline Boudreault, HD

Chantal Carrier, HD
(jusqu'en juillet 2010)

Lucie Gagné, HD
(depuis le 16 septembre 2010)

Bibiane Gagnon, HD
(depuis le 16 septembre 2010)

Martine Plante, HD

Karyne Bédard,
secrétaire du comité



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*,

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011 et les états des résultats, des surplus cumulés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



François Ménard, C.A., FCMA, M.Fisc.
Par François Ménard, CA auditeur

Laval, le 16 mai 2011

Résultats

31 mars 2011

	BUDGET \$	2011 RÉEL \$	2010 RÉEL \$
PRODUITS			
Cotisations des membres actifs	1 610 250	1 593 037	1 525 762
Cotisations des membres nouveaux diplômés	46 500	62 790	58 823
Abonnements des étudiants	4 500	5 370	4 500
Droits d'admission	44 500	57 090	51 150
Droits de réadmission	92 900	117 540	102 525
Droits d'équivalence	21 000	19 525	21 050
Formation continue	105 500	80 640	182 960
Congrès	684 200	502 408	---
Commandites	7 000	5 000	20 000
Publications	82 100	83 685	103 859
Placements	32 500	31 719	29 516
Subvention	---	---	2 825
Amendes	1 000	37 525	6 000
Divers	33 500	49 231	65 190
	2 765 450	2 645 560	2 174 160
CHARGES			
Administration générale (Annexe 1)	720 800	784 876	737 477
Conseil d'administration (Annexe 2)	53 100	39 787	69 628
Comité exécutif (Annexe 3)	9 600	8 057	12 941
Comité d'inspection professionnelle (Annexe 4)	244 700	252 847	226 590
Comité de la formation (Annexe 5)	500	---	---
Comité de formation continue (Annexe 6)	1 034 200	852 614	404 410
Comité des équivalences (Annexe 7)	84 600	78 168	67 501
Comité des publications (Annexe 8)	202 800	192 390	186 884
Plan stratégique (Annexe 9)	315 100	236 441	234 980
Bureau du syndic et conseil de discipline (Annexe 10)	91 200	67 614	76 482
	2 756 600	2 512 794	2 016 893
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	8 850	132 766	157 267

Surplus cumulés

31 mars 2011


	2011 \$	2010 \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	786 673	629 406
Excédent des produits sur les charges	132 766	157 267
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	919 439	786 673

Bilan

31 mars 2011

	2011 \$	2010 \$
ACTIF COURT TERME		
Encaisse	761 921	1 013 119 \$
Placements temporaires	---	50 000
Débiteurs	233 623	144 686
Intérêts à recevoir	13 910	14 514
Frais imputables au prochain exercice	134 653	200 065
	1 144 107	1 422 384
PLACEMENTS (note 4)	1 877 462	1 380 400
IMMOBILISATIONS (note 5)	13 935	12 764
	3 035 504	2 815 548
PASSIF COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	211 196	241 653
Revenus reportés	1 904 869	1 787 222
	2 116 065	2 028 875
SURPLUS CUMULÉS	919 439	786 673
	3 035 504	2 815 548

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs

Flux de trésorerie

31 mars 2011

	2011 \$	2010 \$
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	132 766	157 267
Élément hors liquidités		
Amortissement des immobilisations	13 732	22 167
	146 498	179 434
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	(88 937)	86 668
Intérêts à recevoir	604	(475)
Frais imputables au prochain exercice	65 412	(121 951)
Créditeurs	(30 457)	82 804
Revenus reportés	117 647	41 368
	64 269	88 414
	210 767	267 848
INVESTISSEMENT		
Variation des placements	(497 062)	(87 789)
Acquisition d'immobilisations	(14 903)	(11 998)
	(511 965)	(99 787)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(301 198)	168 061
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 063 119	895 058
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 7)	761 921	1 063 119

Notes complémentaires

31 mars 2011

35

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est constitué en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Les états financiers de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuels d'un ordre professionnel.

2. BUDGET

Les chiffres présentés dans l'état des résultats sous la colonne « Budget » couvrent le Fonds d'administration générale; ils sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de la ligne droite aux taux suivants :

	TAUX
Mobilier de bureau	20 %
Informatique	33 %

Comptabilisation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus reportés.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Composition des liquidités

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les liquidités comprennent les espèces et quasi-espèces qui ne sont grevées d'aucune affectation. Les espèces comprennent l'encaisse (découvert bancaire) et les dépôts à vue. Les quasi-espèces comprennent les placements détenus pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme mais non ceux détenus à des fins d'investissement; d'une façon plus précise, elles comprennent les placements dont la valeur ne risque pas de changer d'une façon significative. Aucun placement détenu sous forme d'actions n'est inclus dans les quasi-espèces.

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2011

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Apports reçus sous forme de service

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'ordre ne se procure normalement pas ses services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces rapports ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'organisme. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification

Détenus à des fins de transactions
Encaisse et placements temporaires
Prêts et créances
Débiteurs et intérêts à recevoir
Prêts et créances
Placements
Autres passifs
Créditeurs

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

L'organisme utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. Une hausse des taux d'intérêt peut avoir un effet négatif sur la juste valeur des placements, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt peut avoir un effet positif sur la juste valeur des placements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité provient du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements. L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie provisionnels et réels et en gérant les échéances des actifs et passifs financiers.

Risque de crédit

Il y a concentration du risque lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements l'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Pour l'Ordre, les concentrations importantes du risque de crédit se rapportent à des secteurs d'activités. Pour ce qui est des créances, l'Ordre ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

4. PLACEMENTS

Les placements sont constitués d'obligations cotées en bourse. La valeur marchande est de 1 916 993 \$ au 31 mars 2011 (1 426 678 \$ au 31 mars 2010). Les obligations cotées en bourse portent intérêts à des taux variant de 1.50 % à 6.25 %, échéance variant entre 2011 et 2016.

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2011

5. IMMOBILISATIONS

			2011 \$	2010 \$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Valeur comptable
Mobilier de bureau	108 035	108 035	---	---
Informatique	88 064	74 129	13 935	12 764
	196 099	182 164	13 935	12 764

6. CRÉDITEURS

	2011 \$	2010 \$
Créanciers	109 288	163 858
Frais courus	23 239	25 412
Salaires courus	78 669	52 383
	211 196	241 653

7. COMPOSITION DE TRÉSORIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2011 \$	2010 \$
Encaisse	761 921	1 013 119
Placements temporaires	---	50 000
	761 921	1 063 119

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé par contrat de bail échéant au 31 août 2018. Le loyer global minimum à payer suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres se chiffre à 1 354 830 \$. Le solde de l'engagement au 31 mars 2011 s'établit à 952 681 \$. Les paiements à effectuer au cours des cinq (5) prochains exercices sont les suivants:

2012 – 134 194 \$; 2013 – 146 393 \$;
2014 – 150 644 \$; 2015 – 152 769 \$;
2016 – 156 488 \$.

De plus, l'Ordre s'est engagé par contrat de location exploitation échéant en avril 2012. Le loyer global à payer se chiffre à 28 116 \$. Le solde de l'engagement au 31 mars 2011 s'établit à 16 614 \$. Les paiements à effectuer au cours des quatre (4) prochains exercices sont les suivants :

2012 – 5 112 \$; 2013 – 5 112 \$;
2014 – 5 112 \$; 2015 – 1 278 \$.

9. INSTRUMENT FINANCIER

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des intérêts à recevoir, des placements et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La direction estime que l'Ordre n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêts, de liquidités et de crédits importants provenant de ces instruments financiers.

10. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont de préserver sa capacité de poursuivre sa mission d'assurer la compétence des membres et la protection du public.

L'Ordre n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.

Renseignements complémentaires

31 mars 2011

	BUDGET	2011	2010
	\$	RÉEL	RÉEL
	\$	\$	\$
ANNEXE 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Salaires et charges sociales	363 000	361 350	376 748
Abonnements	1 200	634	929
Agrément dentaire	57 000	56 952	19 665
Assurances générales et taxes	1 000	1 325	1 305
Conseil Interprofessionnel du Québec	18 500	17 969	17 198
Cotisations et affiliations	2 800	2 278	3 545
Entretien et réparations – équipements	3 000	2 147	2 616
Formation de personnel	10 000	5 113	13 647
Fournitures de bureau et papeterie	5 500	5 292	3 137
Frais d'imprimerie et photocopies	6 600	5 831	4 333
Frais de déplacement, de séjours et de représentation	30 000	22 581	24 265
Frais divers	4 500	44 577	3 905
Frais de poste et messagerie	10 200	10 055	8 335
Informatique	39 000	45 249	46 908
Intérêts et frais bancaires	36 800	41 393	29 129
Location d'équipements	10 000	8 115	9 185
Loyer et frais incidents	39 000	38 767	37 995
Rapport annuel	5 500	4 637	5 115
Services professionnels	65 200	91 379	101 824
Téléphone et service téléphonique	7 000	5 500	5 526
Amortissement des immobilisations	5 000	13 732	22 167
	720 800	784 876	737 477

ANNEXE 2 - CONSEIL D'ADMINISTRATION			
Honoraires de présence	15 000	10 897	13 620
Frais de déplacement	29 000	21 629	37 627
Frais de repas	3 000	2 593	2 492
Assurances responsabilité	2 000	1 744	1 744
Conférences téléphoniques	1 000	2 302	1 035
Formation	1 000	---	---
Divers	2 100	622	13 110
	53 100	39 787	69 628

	BUDGET \$	2011 RÉEL \$	2010 RÉEL \$
ANNEXE 3 - COMITÉ EXÉCUTIF			
Honoraires de présence	3 200	2 160	4 080
Frais de déplacement du comité	4 000	5 005	6 401
Divers	2 400	892	2 460
	9 600	8 057	12 941

ANNEXE 4 - COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE			
Salaires, honoraires et charges sociales	166 000	177 123	152 691
Honoraires de présence	2 100	2 050	2 200
Fournitures de bureau	5 000	2 316	2 848
Frais de déplacement	24 000	23 842	23 762
Loyer et frais incident	31 000	31 231	30 568
Frais de postes et messagerie	15 000	12 635	11 053
Divers	1 600	3 650	3 468
	244 700	252 847	226 590

ANNEXE 5 - COMITÉ DE LA FORMATION			
Honoraires de présence	200	---	---
Divers	300	---	---
	500	---	---

Renseignements complémentaires (suite)

31 mars 2011

	BUDGET \$	2011 RÉEL \$	2010 RÉEL \$
ANNEXE 6 - COMITÉ DE FORMATION CONTINUE			
Salaires et charges sociales	156 000	154 581	140 243
Honoraires de présence	2 600	2 600	1 500
Frais de déplacement	2 000	1 324	770
Formation continue	138 600	88 772	178 696
Congrès	661 000	533 647	---
Divers	800	3 638	5 953
Intérêts et frais bancaires	9 200	9 935	18 398
Frais de postes et messagerie	10 000	8 422	7 405
Frais d'imprimerie et photocopies	4 000	1 556	3 036
Fournitures de bureau	4 000	1 292	2 557
Loyer et frais incidents	46 000	46 847	45 852
	1 034 200	852 614	404 410
ANNEXE 7 - COMITÉ DES ÉQUIVALENCES			
Salaires et charges sociales	57 000	53 895	34 767
Honoraires de présence	1 500	690	2 475
Fournitures de bureau	6 000	3 747	3 892
Frais de déplacement	200	330	936
Loyer et frais incidents	17 000	15 616	15 284
Divers	2 900	3 890	10 147
	84 600	78 168	67 501

	BUDGET \$	2011 RÉEL \$	2010 RÉEL \$
ANNEXE 8 - COMITÉ DES PUBLICATIONS			
Salaires et charges sociales	55 000	52 318	51 425
Honoraires de présence	1 200	880	670
Frais de déplacement	1 500	711	1 395
Fournitures de bureau	5 000	3 766	3 892
Loyer et frais incidents	17 000	15 616	15 284
Divers	---	1 663	1 246
Explorateur			
Frais de production	70 100	73 443	68 739
Frais de poste	27 000	25 182	28 304
Mots d'Ordre			
Frais de production	10 000	4 639	3 875
Frais de poste	16 000	14 172	12 054
	202 800	192 390	186 884

ANNEXE 9 - PLAN STRATÉGIQUE			
Élaboration et mise en oeuvre	142 000	87 923	57 253
Promotion aux membres			
Assurance responsabilité	38 000	36 291	37 656
Impression et autres	85 100	61 629	92 492
Promotion au public			
Activités provinciales	23 000	19 230	18 386
Placement média	27 000	31 368	29 193
	315 100	236 441	234 980

Renseignements complémentaires (suite)

31 mars 2011

	BUDGET \$	2011 RÉEL \$	2010 RÉEL \$
ANNEXE 10 - BUREAU DU SYNDIC ET CONSEIL DE DISCIPLINE			
BUREAU DU SYNDIC – GÉNÉRAL			
Salaires et charges sociales	5 000	3 012	5 031
Honoraires de présence	19 000	18 797	17 932
Fournitures de bureau	2 000	1 878	1 976
Frais de déplacement	3 200	2 278	2 333
Loyer et frais incidents	10 000	7 808	7 642
Divers	7 000	3 118	6 142
	46 200	36 891	41 056
BUREAU DU SYNDIC - PRATIQUE ILLÉGALE	25 000	20 091	21 180
CONSEIL DE DISCIPLINE	20 000	10 632	14 246
	91 200	67 614	76 482



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

1155, rue University, bureau 1212
Montréal (Québec) H3B 3A7

Téléphone : 514 284-7639
Sans frais : 1 800 361-2996
Télécopieur : 514 284-3147

Courrier électronique : info@ohdq.com
Site Internet : www.ohdq.com



Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1203-2573